



HAL
open science

Les collections photographiques de l'Institut Français d'Afrique Noire. Ressaisir la géographie d'un patrimoine dispersé

Anaïs Mauuarin

► To cite this version:

Anaïs Mauuarin. Les collections photographiques de l'Institut Français d'Afrique Noire. Ressaisir la géographie d'un patrimoine dispersé. *Trouble dans les collections*, 2022, 3. hal-03520931

HAL Id: hal-03520931

<https://hal.science/hal-03520931>

Submitted on 13 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les collections photographiques de l'Institut Français d'Afrique Noire. Ressaisir la géographie d'un patrimoine dispersé

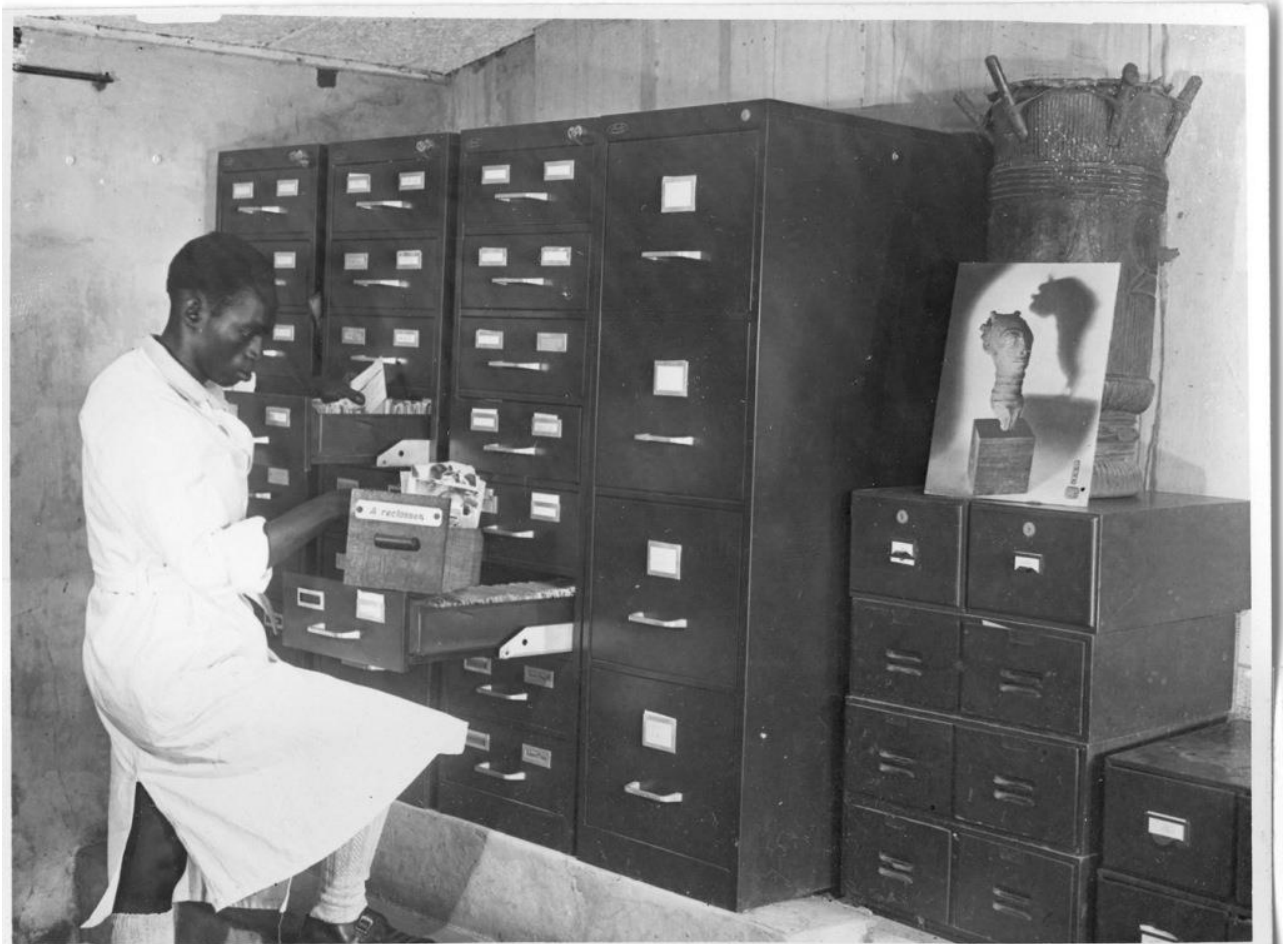
Anaïs Mauuarin

Dans les réserves du Musée d'Aquitaine de Bordeaux, plusieurs milliers de photographies portent la trace de l'« IFAN », Institut Français d'Afrique Noire. En 1994, Georges Duchemin, un ancien chercheur de l'institut, a en effet fait don à ce musée de ses photographies à l'occasion d'une exposition sur la Mauritanie¹. Cet ensemble, désigné au service photographique comme le fonds Duchemin, s'apparente aujourd'hui à une archive personnelle ou une archive de chercheur². Néanmoins, bien avant ce don, une large part de ces images a eu pendant plusieurs années un statut de documentation institutionnelle et constituait le cœur de la photothèque du Centrifan Sénégal-Mauritanie, dont Duchemin a été le premier directeur³. Ce centre basé à Saint-Louis a été créé par décret en 1944 comme une antenne locale de l'IFAN, dont le siège principal, la maison-mère, était installé à Dakar. Il n'est que l'un des centrifan qui voient progressivement le jour à partir de cette année dans toute l'Afrique Occidentale Française (AOF) d'alors⁴, qui prolongent localement la mission de l'IFAN. Ces centres étaient chacun dédiés à un territoire et, dans une perspective d'inventaire monographique, devaient représenter des « condensés de la colonie⁵. » Outre l'accueil des chercheurs et la constitution d'un musée⁶, nombre d'entre eux ont également constitué des ensembles de photographies et mis en place un laboratoire argentique.

En lieu et place du centrifan de Saint-Louis, dans le bâtiment érigé en 1954 sur la pointe sud de l'île, existe aujourd'hui le CRDS, le Centre de recherche et de documentation du Sénégal. Ce centre, rebaptisé ainsi en 1962, après l'Indépendance du Sénégal et avant même que l'IFAN ne devienne l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (1965), est rattaché depuis 2007 à l'Université Gaston Berger⁷, et abrite une bibliothèque importante et un musée d'histoire. Parallèlement, sa documentation comprend également des photographies, dont certaines datent de la période de l'Institut Français d'Afrique Noire : si Duchemin a récupéré la majorité des images qu'il a lui-même produites, vraisemblablement au moment où il a quitté le poste de directeur en 1959, il a néanmoins laissé sur place certains corpus, et notamment tous ceux concernant les Bassaris. L'archive Duchemin se prolonge ici, alors qu'une partie de ce qui constituait ce centrifan est donc aujourd'hui à Bordeaux.

Ce cas n'est semble-t-il qu'un exemple de la dispersion qu'ont connu les collections photographiques rassemblées par l'Institut Français d'Afrique noire et ses différents centres, en particulier depuis les indépendances avec le changement de tutelle et de nom de l'institut. Ces images se répartissent en effet actuellement en une constellation encore mal identifiée et lacunaire entre l'Afrique de l'Ouest et la France. Cet article propose de revenir sur l'histoire

de la politique photographique de l'IFAN et de ses différents centres en contexte colonial, de montrer son dynamisme à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et de questionner ce que sont devenues ces images. Il tentera de proposer quelques premières pistes en vue de parvenir à une cartographie de ces images, qu'il reste collectivement à entreprendre.



Pierre Potentier, Section Photo _ la clichothèque, Dakar, 1949, tirage argentique, 12 x 9 cm, Université de Dakar, Photothèque de IIFAN, casier « Recherche scientifique », B.49.2330.

La photographie à l'Institut Français d'Afrique Noire

L'IFAN, créé à Dakar par la France en 1937 sur le modèle du Muséum national d'histoire naturelle de Paris⁸ et placé sous la tutelle du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française (AOF), a mis progressivement en œuvre une politique photographique à partir des années 1940. Une petite collection commence à se former à partir de 1942, qui contient d'abord les clichés rassemblés depuis 1921 par le Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'AOF. En 1947, l'ensemble s'élève à environ 10 000 photographies, et des premiers documents attestent de la velléité de cadrer la constitution de cette collection : si ce n'est qu'en 1950 qu'une « photothèque » est officiellement reconnue par arrêté⁹, les rapports administratifs de l'Institut en mentionnent l'existence dès cette période. En janvier 1947 un premier règlement est même rédigé et la structure commence également à se matérialiser.

Déjà en 1948, comme le mentionne le rapport de cette année-là, le personnel cherche à « faciliter les manipulations et parer au désordre¹⁰ » des images : « les photos sont désormais collées sur fiches trouées [de 12,5 x 20 cm environ] retenues par une tringle ». Les tirages

sont ainsi insérés dans un mobilier à fiche qui leur est dédié, et ils sont parallèlement intégrés à un classement général, qui se déploie en deux volets. D'une part, dans une série de meubles, les images sont classées selon un critère « géographique », en fonction du territoire de l'AOF auquel elles se rapportent ; d'autre part, elles sont réparties selon des « matières », telles que « recherche scientifique », « religion », « anthropologie », « médecine », « portrait », « voyages officiels », etc., dans un autre ensemble de meubles. Comme souvent dans les archives photographiques à cette période, ces classements ne font pas de place au critère chronologique. Chaque image est donc tirée en double exemplaire et incluse à deux reprises, selon les deux classements différents, dans la photothèque. L'objectif n'est pas seulement d'avoir un ensemble cohérent et trié, mais de permettre à ces images d'être facilement consultées et, le cas échéant, reproduites.

En 1949, ces collections contiennent environ 16 000 photographies, et s'accroissent relativement vite par la suite : en 1954, les rapports en mentionnent 31 000. Dans les années 1940, nombre d'images sont l'œuvre de Georges Labitte, qui produit également de nombreuses cartes postales, qui semble travailler en lien avec le Gouvernement général, et dont les liens avec l'IFAN restent encore à bien cerner. A partir de 1950, la création officielle de la photothèque s'articule à la mise en place d'une nouvelle « Section Photo », dont le personnel a non seulement pour rôle de gérer les collections, mais également de participer à la production de photographies. Une petite équipe prend en charge un laboratoire photographique, et le chef de la section, André Cochetoux, part régulièrement en mission produire des séries d'images, que ce soit en accompagnant des chercheurs sur leur terrain, ou pour répondre expressément à des demandes du Gouvernement général de l'AOF. La « Section Ciné-Son » est inaugurée à la même période, et Pierre Potentier qui en a la charge, produit lui aussi de nombreuses photographies en marge de ses enregistrements cinématographiques. Ces images s'ajoutent à celles que produisent parallèlement les chercheurs eux-mêmes, qu'ils soient statutaires ou en détachement à l'IFAN¹¹.

Dans la lignée de nombreuses entreprises photographiques depuis la fin du XIX^e siècle¹², le désir d'exhaustivité est au cœur du projet de photothèque à l'IFAN, avec l'idée que ces images seront non seulement conservées, mais pourront également être consultées et circuler. Pour Théodore Monod, le directeur de l'IFAN, la photothèque a en effet un territoire à couvrir, ce qui nécessite de nombreuses images. En évoquant les quelques trente-et-une mille photographies en 1954 il souligne que « ce chiffre qui peut paraître, à première vue, considérable est bien faible en réalité si l'on considère le vaste domaine que la photothèque doit représenter. L'effort entrepris devra être poursuivi de nombreuses années encore avant de pouvoir satisfaire toutes les demandes¹³. » Pour devenir un lieu de référence en matière de photographies de l'AOF, la photothèque cherche ainsi à faire connaître ses collections auprès d'autres institutions, et, dans le même temps, à les faire accroître. Des courriers sont échangés à cette fin avec le Musée de l'Homme en 1947 par lesquels Monod propose « un échange de photographies destiné à enrichir à la fois les photothèques de votre Musée et de l'Institut Français d'Afrique Noire¹⁴. » Ce genre d'échange institutionnel n'aura cependant guère de suite, et c'est plutôt à l'échelle de l'AOF, en dialogue avec les centrifuges, que s'épanouit la dynamique photographique de l'IFAN.



Georges Duchemin, Classeur Sénégal Dakar, page 21, 1943. Musée d'Aquitaine_Fonds Duchemin.

Impulser une dynamique visuelle à l'échelle de l'AOF

A partir de 1944 des centrifans sont progressivement créés dans toute l'AOF : en Côte d'Ivoire (Abidjan), au Dahomey (actuel Bénin, à Abomey puis Porto-Novo), en Guinée (Conakry), au Niger (Niamey), au Sénégal-Mauritanie (Saint-Louis), en Haute-Volta (actuel

Burkina-Faso, à Ouagadougou), au Soudan (actuel Mali, à Bamako), puis au Cameroun et en Somalie française¹⁵. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale et le retour d'un certain nombre de chercheurs que commence toutefois à s'esquisser l'organisation concrète de ces centrifans. Plusieurs documents viennent alors cadrer leur mission, en termes de recherche, de liaison avec le centre de Dakar et le Gouvernement général et de musée. Aucun d'entre eux n'évoque toutefois la question des photographies et de leur collecte. On constate néanmoins qu'en 1950, d'après le rapport de cette année-là¹⁶, la majorité d'entre eux sont dotés d'une telle structure, comme en réponse à la reconnaissance officielle de la photothèque fédérale et à la dynamique qui s'y instaure.

Ainsi, en 1950, d'après les rapports annuels de l'IFAN, plusieurs centres comportent déjà une « photothèque ». Elle est « est en cours d'installation » à Abomey (Bénin) et en train d'être créée au centre de Côte d'Ivoire ; déjà au centrifan du Niger « une photothèque a été organisée¹⁷. » Celle du centre de Saint-Louis (Sénégal-Mauritanie) s'enrichit de plus de cinq cents clichés en 1951, alors que cette même année, le centre de Haute-Volta annonce le classement des 708 clichés de sa photothèque. Le centre du Soudan (Bamako) ne tarde pas à se mettre lui aussi au diapason, puisqu'en 1952 une « photothèque a été créée regroupant 1700 photos¹⁸. » Nous manquons d'informations pour ceux de Guinée, du Cameroun et de Somalie. La situation globale de la photographie dans les centres locaux, dont il était très peu fait mention jusque-là dans les rapports¹⁹, s'accélère ainsi nettement à partir de 1950, et en partie du fait de la politique que met en œuvre le centre fédéral de Dakar.

Certains centrifans deviennent presque autonomes dès cette période dans la production et la gestion de séries de photographies, comme nous allons détailler plus loin. La photothèque de Dakar contribue néanmoins largement à nourrir ces différentes photothèques, voire parfois à les faire exister. Dès l'ouverture de la photothèque d'Abidjan en 1950, une centaine d'épreuves vient alimenter le fond encore ténu de celle du centre. A Abomey en 1951, Dakar envoie 300 photos qui s'ajoutent à celles « prises localement », doublant le nombre d'images dont s'enrichit le service cette année-là. Deux ans plus tard, la plupart des images que le centre intègre ont à nouveau « été envoyées par la Section Photo de Dakar²⁰. » En Haute-Volta, c'est plus de 1000 épreuves, des doubles des collections de Dakar, qui parviennent au centre en 1952²¹. Et la photothèque qui ouvre au Soudan cette même année repose largement sur les images « venant du centre fédéral²². »

Du point de vue de l'IFAN, chaque centre doit en effet être doté de séries d'images relatives au territoire qu'il représente. Il y a une sorte de division des tâches entre l'institut fédéral et ces centres locaux, que Marie-Albane de Suremain a bien souligné pour ce qui est des musées : alors qu'au musée de Dakar on envisage de « présenter de la réalité ouest africaine un vaste panorama, c'est-à-dire nécessairement une sommaire anthologie [...] le musée local travaille au contraire, en profondeur : on ne lui demandera donc pas d'essayer d'échantillonner toute l'Afrique mais bien de composer un tableau aussi complet que possible des faits humains dans le cadre du territoire²³. » La logique est du même ordre pour ce qui est des images. Les images produites localement n'ont pas pour (seul) objectif d'enrichir les collections détenues à Dakar²⁴, mais visent également à constituer des matériaux disponibles sur place. Parallèlement aux musées, ces images pouvaient également être impliquées dans « l'éducation coloniale des masses africaines » que l'IFAN cherchait à développer localement. Certaines photothèques étaient explicitement conçues comme des lieux de documentation ouverts, comme celle d'Abomey qui est se veut « accessible au public²⁵ » et qui est installée dans la « salle de documentation » en 1957²⁶. Les photographies pouvaient également servir à l'élaboration des musées eux-mêmes. A Bamako par exemple, des

agrandissements sont effectués en 1957 « pour la présentation du nouveau Musée²⁷ », alors qu'à Ouagadougou ils ont également « leur place dans les futures expositions muséographiques prévues²⁸. »

UNIVERSITÉ DE DAKAR
INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE
DÉPARTEMENT DE DOCUMENTATION
SERVICE DE LA PHOTOTHÈQUE

EXTRAIT DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ N° 007/U IFAN DU 5 JANVIER 1962
RÈGLEMENTANT LA PHOTOTHÈQUE DE L'I. F. A. N.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université.

A R R E T E :

TITRE I

La Photothèque de l'Institut Français d'Afrique Noire créée par arrêté n° 4848 IFAN du 31 août 1950 est réorganisée comme suit :

ARTICLE PREMIER. — La photothèque de l'I.F.A.N. est constituée par des clichés provenant :

- 1°) Du service photographique et du personnel de l'I.F.A.N., des membres de l'École Française d'Afrique et des chargés de missions.
- 2°) Des correspondants de l'I.F.A.N.
- 3°) Des donations ou dépôt des particuliers.

ART. 4. — La consultation de la photothèque de l'I.F.A.N. se fait exclusivement au Département de Documentation. Les épreuves constituant le fichier de référence ne peuvent sous aucun prétexte être déplacées, ni à plus forte raison sortir.

ART. 5. — L'I.F.A.N. ayant la propriété de la photothèque et étant chargé de sa gestion, toute question concernant la consultation, les demandes d'épreuves, les autorisations éventuelles de reproduction, etc... relèvent exclusivement de cet organisme.

ART. 6. — En principe, la remise d'épreuves et l'autorisation éventuelle de reproduction (sans exclusivité) ne sont accordées qu'aux chercheurs en vue d'une utilisation spécifiquement scientifique.

Toutefois, des autorisations de reproduction pourront être accordées en dehors de toute utilisation scientifique, mais dans le seul cas où les photographes installés à Dakar ne seraient pas en mesure d'effectuer les travaux.

ART. 7. — Toute épreuve tirée sur commande est vendue conformément au tarif ci-annexé (Annexe IV) qui tient compte non seulement des frais de tirage suivant les formats mais des « droits » de documentation (recherches de négatif, tamponnage des épreuves, légendage, reclassement, etc...).

ART. 8. — Droits de reproduction.

Les droits de reproduction s'appliquent à toute photo parue dans une publication quelconque (livres, revues, brochures, dépliants, journaux, cartes postales, etc...).

Le droit de reproduction, sans exclusivité, est accordé dans les conditions suivantes, sous la réserve indiquée au dernier alinéa de l'article 6 :

- 1°) Le demandeur fait un premier choix de photos, en fait tirer des épreuves et les paie au tarif des droits de documentation.
- Pour toute reproduction il devra faire une demande écrite (modèle Annexe V) au directeur de l'I.F.A.N. mentionnant la publication dans laquelle sera reproduite la photographie.
- Une attestation écrite du modèle ci-annexé (Annexe III) sera délivrée par le directeur de l'I.F.A.N. pour chaque photographie dont la reproduction sera autorisée.
- 2°) Toute photographie publiée doit porter obligatoirement la mention : Cliché I.F.A.N. et le nom de son auteur.
- 3°) L'éditeur est tenu de verser les droits de reproduction (tarif annexe) (Annexe IV), avant parution de la publication qui reproduira les photos.
- 4°) Un exemplaire de la publication dans laquelle sont reproduites les photographies doit être adressé, par l'éditeur, au Département de Documentation de l'I.F.A.N. (Section Photothèque).

Cette publication sera incorporée dans les collections de la Bibliothèque de l'I.F.A.N.

ART. 9. — Une réduction de 50 % est accordée à toute personne ou à tout organisme qui justifie de l'emploi dans un but scientifique de ses acquisitions.

TITRE II

ART. 10. — Le Service Photographique de l'I.F.A.N. pourra, à des fins de recherche, fournir des reproductions de documents sous forme de microfilms (films de 35 m/m) ou des photocopies.

Ces reproductions engageront la seule responsabilité du demandeur qui ne pourra en aucun cas en faire un usage commercial, ce qui constituerait une infraction copyright

Les droits payés pour la fourniture de ces reproductions (voir tarif ci-annexe) couvrent exclusivement les frais de reproduction et ne constituent pas un achat.

ART. 11. — Les microfilms seront fournis sous forme de bandes de 10 pages.

Chaque bande portera :

- a) l'indicatif I.F.A.N. Service photographique ;
- b) le numéro de la commande ;
- c) la référence de l'ouvrage.

ART. 12. — Les photocopies pourront être faites dans l'un des formats suivants :

13 x 21 — 21 x 29 — 29 x 42

Chaque photocopie portera l'indicatif de l'I.F.A.N. le numéro de la commande et la référence de l'ouvrage.

TITRE III

ART. 13. — Les droits de documentation et de reproduction des photos, ainsi que les droits payés pour la fourniture de microfilms et de photocopies, tels qu'ils sont fixés dans le tarif annexé (Annexe IV) au présent arrêté, seront encaissés par l'Agent Comptable de l'I.F.A.N. qui en assurera le versement à la Caisse du Trésorier général et ils bénéficieront en recette au budget de l'I.F.A.N., article I, paragraphe B - 4.

Les versements par la partie prenante pourront être faits :

- soit par virement au C.C.P. Photothèque de l'I.F.A.N. -Dakar, n° 138,56 ;
- soit par paiement en espèces entre les mains du chargé du Département de documentation. Ce dernier en délivrera reçu au moyen d'un quittancier à souche et remettra chaque mois les sommes perçues à l'Agent chargé des comptes Photothèque au Service de la Comptabilité de l'I.F.A.N.

ART. 14. — Le Directeur de l'I.F.A.N. et l'Agent comptable de l'Université sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Dr C. FRANK

ANNEXE IV
T A R I F S
A. — Photographies

Droits de documentation :	
9 x 12	75 fr. C.F.A.
13 x 18	150 »
18 x 24	250 »
24 x 30	400 »
(Droits de reproduction (sans exclusivité), le cliché	1.200 »

B. — Microfilms

La bande normalisée (10 pages ou fraction de 10 pages)	100 fr. C.F.A.
--	----------------

C. — Photocopies

13 x 21	35 fr. C.F.A.
21 x 27	45 »
27 x 42	55 »

ANNEXE V

Demande d'autorisation de reproduction :

M (qualité)

solicite de Monsieur le Directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire, l'autorisation de reproduire les photos ci-dessous :

dans l'ouvrage suivant :

Auteur et titre :

Langue tiré à exemplaires.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l'arrêté 007/U IFAN du 5-1-62, réglementant la photothèque de l'I.F.A.N.

G.I.A. - Dakar - 576-2-63

Université de Dakar, « Extrait des prescriptions de l'Arrêté n° 007_U IFAN du 5 janvier 1962 réglementant la photothèque de l'I. F. A. N », 1962.

D'un centrifan à l'autre, des situations variées

Si les centrifans sont impliqués dans la dynamique photographique lancée par l'IFAN, les situations sont toutefois contrastées selon les contextes, les financements et la priorité que revêt l'élaboration d'une documentation visuelle pour le personnel de ces centres, comme c'est le cas pour les musées²⁹. Les centrifans de Saint-Louis et d'Abomey sortent de ce point de vue du lot. Au sein du premier, dirigé par Georges Duchemin, un service photographique aurait été mis en place très précocement, dès 1943³⁰. Le rapport annuel de 1948 mentionne un laboratoire photographique déjà efficace, qui s'adjoint la collaboration d'un photographe deux ans plus tard, si bien que « le tirage des arriérés s'effectue maintenant régulièrement et on peut espérer être à jour au cours du 1^{er} semestre 1951³¹. » Le nombre de clichés s'accroît régulièrement, au point qu'en 1953 « faute de place et de matériel, un bon nombre n'ont pu être incorporés aux séries consultables³². » L'année suivante ce sont encore près de 1000 clichés, noir et blanc ou couleur³³, qui intègrent le service, et près de 2000 l'année d'après³⁴. En 1957, l'importance accordée au travail photographique au sein du centre est soulignée par le fait que « le laboratoire a été enfin climatisé », à une période où certains centres n'en possèdent toujours pas.

Le centre du Dahomey (actuel Bénin), basé à Abomey, ne connaît pas une activité aussi précoce qu'à Saint-Louis, mais elle se fait néanmoins intense dès 1950. En même temps qu'une photothèque est installée, un laboratoire de photographie est créé, doté d'un matériel important³⁵. Dès lors, le centre « a non seulement assuré les développements, tirages et agrandissements des chercheurs du Centre et des chargés de mission, mais a entrepris des travaux pour l'extérieur³⁶. » Il est dirigé par Clément Da Cruz qui prend cette tâche très au sérieux et va lui-même réaliser plusieurs tournées photographiques et des séries sur les instruments de musique dans le bas-Dahomey³⁷. Ce premier laboratoire est réorganisé dès l'année suivante dans un local plus grand, comportant deux salles situées dans les anciens bâtiments royaux. Parallèlement, la photothèque s'accroît d'année en année et comporte plus de 3000 photographies en 1953. On envisage déjà à cette période la construction d'un nouveau centre, où la photothèque sera installée et accessible au public³⁸ : le projet se concrétise en 1957, alors que « l'achat de deux meubles métalliques a permis de commencer à répartir géographiquement les quelques 2000 fiches, sur lesquelles ont été fixées les photos³⁹. » Parallèlement à l'investissement de Da Cruz, la présence régulière du photographe Pierre Verger dans ce centre ces années-là a sans doute favorisé la prise en compte de ces images.

Le centrifan de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) connaît un dynamisme similaire dans ses premières années, qui ne se pérennise toutefois pas, faute notamment de personnel. En 1951, la photothèque, qui comporte environ sept-cents clichés, est déjà « classée en trois fichiers⁴⁰ » ; en 1953, beaucoup de photographies sont « collées sur fiches et accompagnées des renseignements nécessaires⁴¹ » ; leur nombre s'élève à 1850 éléments l'année suivante et va s'étoffer au fil des ans. Un laboratoire photographique se met parallèlement en place, « comportant un matériel très complet et d'excellente qualité⁴² », et en 1955 « convenablement installé » dans les locaux du centre⁴³. Du côté du personnel, cette même année, ce n'est que grâce à la collaboration d'un instituteur, M. Pelzman, que « des travaux de développement, d'agrandissement ont pu être entrepris⁴⁴ » ; en 1957, la plupart ont dû être exécutés à l'Institut fédéral de Dakar, et l'année suivante, la situation n'est pas réglée : « après quelques essais malheureux, nous avons abandonné pour le moment l'espoir d'avoir un photographe sérieux travaillant « à la tâche », nous essayons donc de faire nous-même au moins les agrandissements, et M. Savonnet y a consacré beaucoup d'ardeur⁴⁵. » Les chercheurs tentent ainsi de déléguer ce travail technique, sans trouver localement semble-t-il un personnel disposé à le prendre en charge.

Trois autres centres sont quant à eux dans des situations plus contrastées encore, le plus souvent pour des raisons liées aux difficultés à mettre en place un laboratoire efficace ou à s'attacher un personnel compétent. Le centrifan Niger parvient à organiser un « petit labo-photo » en 1950, qui fonctionne de pair avec la nouvelle photothèque du centre, et bénéficie bientôt du concours d'un photographe pour aider à son développement ; cependant, lorsqu'en 1954, ce spécialiste, M. Blivi⁴⁶, n'est pas réaffecté au centre « faute de crédits », l'activité de la section se trouve littéralement « interrompue »⁴⁷. En Côte d'Ivoire, la dynamique lancée autour de 1950 est elle aussi positive : la photothèque s'enrichit rapidement, notamment « de nombreuses photos de M. Holas⁴⁸ et de photos de l'Agence des Colonies⁴⁹. » Elle se trouve néanmoins en sursis quelques années plus tard, quand « faute de local, les clichés [doivent être] stockés à Dakar⁵⁰. » Parallèlement, dès le départ, l'installation d'un laboratoire semble compliquée à mener⁵¹, si bien qu'en 1955 celui-ci n'existe toujours pas⁵². Quant au centrifan de Bamako, alors que sa photothèque est tardivement installée en 1952, il faut attendre 1957 pour qu'un laboratoire commence à y être aménagé⁵³.

Esquisse d'une constellation



Georges Duchemin, Classeur Bas Sénégal, 1948-1952. Musée d'Aquitaine_Fonds Duchemin.

Ces éléments d'archives nous renseignent sur la façon dont a émergé et s'est concrétisée une dynamique photographique à l'IFAN dans ses différents centres. Des images ont été produites, parfois avec assiduité, sur l'ensemble de l'AOF, et ont été conservées, au moins ponctuellement, dans les différents territoires de la région. Les archives de l'IFAN ne rendent toutefois pas compte de ce qu'il est advenu de ces images au-delà des années 1950. Celles qui étaient conservées au Centre fédéral de Dakar, au sein de la photothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, le sont en grande partie encore : la photothèque existe toujours, elle a été réinstallée pendant les années 1960 dans le nouveau bâtiment de l'IFAN au sein du campus de l'Université Cheik Anta Diop⁵⁴. Le musée Théodore Monod d'art africain de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, situé dans les locaux historiques de l'institut au quartier du plateau à Dakar, possède également des centaines de photographies, dont sans doute de nombreux doubles des images conservées à la photothèque. Les situations sont moins évidentes concernant les anciens centrifans et les corpus qu'ils détenaient. L'enquête reste à mener pour déterminer si des photographies provenant de l'IFAN sont encore conservées dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest, et pour cerner plus largement les différentes trajectoires qu'ont connues ces ensembles visuels, entre le continent et la France essentiellement. Nous faisons ici part de quelques pistes et hypothèses qu'il reste collectivement à étayer.

Le CRDS de Saint-Louis (Sénégal), déjà évoqué, est l'un des lieux bien identifiés qui a conservé des photographies héritées du centrifan dont il a pris la suite, réalisées notamment par Georges Duchemin. Il est également possible que des musées actuels, fondés sur les bases des musées des centrifans, détiennent des ensembles photographiques provenant de l'institution précédente, comme c'est parfois le cas pour des collections d'objets. C'est peut-être le cas de l'Institut national des Arts de Bamako (Mali), du Musée national du Niger à Niamey ou encore du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire d'Abidjan. Pour ce dernier cas, un vaste ensemble d'images est néanmoins conservé en France : le Musée du quai Branly-Jacques Chirac détient plus de huit mille photographies prises par Bohumil Holas en partie liées à son activité de directeur du centre d'Abidjan⁵⁵. De meilleurs connaisseurs de ces institutions pourront sans doute venir étayer ces hypothèses et en émettre de plus précises.

En France, outre l'important fonds Duchemin conservé au Musée d'Aquitaine de Bordeaux et celui de Holas, il est possible que les archives de l'africaniste Raymond Mauny, qui fut à l'IFAN préhistorien, archéologue et spécialiste de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest au Moyen Âge, contiennent des éléments qui participent de cette histoire. Ces archives, déposées en 1978 à la Bibliothèque du Centre de recherches africaines, devenue ensuite Bibliothèque de recherches africaines rattachée à l'Institut des mondes africains (IMAf) sont aujourd'hui conservées au sein du Grand Ensemble Documentaire (GED) sur le Campus Condorcet. La bibliothèque Éric de Dampierre, rattachée au Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparée au sein de la MSH-Mondes (Nanterre), conserve, quant à elle, depuis 2014 les archives de Guy Le Moal, un fonds contenant de nombreuses photographies. Cet ethnologue, producteur de photographies, fut d'abord directeur par intérim du centre Sénégal-Mauritanie à Saint-Louis en 1949 avant de prendre la charge de la création du centre de Ouagadougou en Haute-Volta, dont il fut directeur de 1950 à 1963⁵⁶. Ces quatre ensembles prometteurs restent encore largement à étudier. D'autres fonds déposés dans des institutions françaises par d'anciens membres de l'IFAN sont aussi à examiner : celui de Théodore Monod au Muséum national d'histoire naturelle de Paris et les archives de Georges Balandier à la Bibliothèque nationale de France. Il n'est pas à exclure que le continent méconnu des archives privées,

potentiellement conservées par les membres de l'Institut Français d'Afrique Noire ou par leurs descendants, recèle d'autres corpus visuels liés à l'histoire de l'institut et de ses nombreux centres.



Pierre Potentier, Section ethnologique, les réserves, IFAN Dakar, 1949©ifan sav.



Diamé Chérif, Vue d'ensemble de la salle d'exposition des Arts traditionnels, Musée de Dakar, 1961©ifan sav.

Etablir cette géographie est au cœur du projet *photIFAN. Des sciences coloniales au patrimoine africain : cartographier et réévaluer la constellation photographique de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN)* qui sera lancé à l'hiver 2021-2022⁵⁷. Aujourd'hui porté par des institutions basées en France, il s'agira de travailler avec les institutions africaines concernées, afin de pouvoir écrire l'histoire de ces images depuis la France comme depuis l'Afrique. En enquêtant auprès des institutions et des acteurs actuels, il s'agira d'obtenir une vision d'ensemble des lieux où se trouvent ces images et de permettre l'exploration d'une partie de ces photographies via l'élaboration d'outils de recherche numériques relevant du web sémantique. Cette réalisation ne sera sans doute que la première étape d'un projet plus

ambitieux visant notamment à mettre en lumière la façon dont ces photographies ont circulé entre différents espaces géographiques depuis la création de l'IFAN, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et vers la France, selon des temporalités qu'il reste à saisir dans leur complexité. Nous constaterons vraisemblablement que des corpus ont été dupliqués et que des images existent en double dans différents lieux. Dans une perspective réflexive attentive aux enjeux de la matérialité des photographies, il s'agira de prendre en considération ces objets et de cerner la signification de ces transferts et de ces recoupements⁵⁸.

En tâchant de cerner la géographie et l'histoire de ces corpus, l'objectif consiste plus largement à réévaluer l'importance de leurs matériaux visuels, autant du point de vue de l'histoire des sciences, de l'histoire de la photographie que comme patrimoine africain. Non seulement ces photographies représentent de précieuses sources pour mieux connaître l'histoire des sciences coloniales, dans la mesure où elles ont été produites par la principale institution scientifique et interdisciplinaire française en Afrique de l'Ouest au XX^e siècle et qu'elles sont susceptibles de montrer des démarches scientifiques en train de se faire, mais elles incarnent également un riche patrimoine visuel africain de par leur histoire et leurs contenus qu'il convient de réexaminer. Nous voudrions, en outre, cerner le rôle qu'ont pu jouer des photographes africains dans leur élaboration, quand on sait par exemple qu'à partir de 1957 la photothèque de l'IFAN a été gérée par Diamé Chérif, qui faisait partie depuis plusieurs années du personnel – largement africain – du Service Photo. Le fonds de photographies de Bohumil Holas conservé au musée du quai Branly-Jacques Chirac semble également être très riche sur l'histoire du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire d'Abidjan, l'histoire de son organisation, des manifestations qui y ont eu lieu et des dynamiques qui ont entouré les collections d'objets. Des historiens de l'architecture envisagent par ailleurs de trouver dans ces fonds des éléments permettant de reconsidérer l'histoire de l'architecture en Afrique de l'Ouest⁵⁹. Tout en soulignant le contexte dans lequel ces corpus photographiques ont été élaborés, et ce qu'ils ont, ce faisant, d'historiquement situés, ce projet voudrait permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives. Il est important de cerner leur ampleur et leurs valeurs mais aussi de repenser les modalités d'accès à ces milliers de photographies.

NOTES

¹ *Mauritanie, terre des hommes* (Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 11 juin-17 octobre 1993 ; Paris, Institut du monde arabe, décembre 1993-février 1994), Bordeaux, Musée d'Aquitaine/IMA, 1993. Duchemin a également donné sa bibliothèque au Musée d'Aquitaine.

² Jean-François Bert, *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?*, Marseille, OpenEdition Press, 2014.

³ Anaïs Mauuarin, *Du corpus ethnologique à l'acte photographique. Georges Duchemin en situation coloniale : Algérie 1940-1941*, Mémoire de recherche, Université Bordeaux III Michel Montaigne, 2012, volume II, p. 29.

⁴ Anons., « Historique de l'Institut Français d'Afrique Noire », *Notes Africaines*, n° 90, 1961, p. 40.

5 Nélia Dias, « Musées et colonialisme : entre passé et présent », dans Dominique Taffin-Jouhaud (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris : Maisonneuve et Larose/Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, 2000, p. 15-33.

6 Outre les travaux de Marie-Albane de Suremain, voir Anne Gaugue, « Musées et colonisation en Afrique tropicale », *Cahiers d'études africaines*, vol. 39, n°155-156, 1999, pp. 727-745.

7 https://www.ugb.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=337&catid=2 (consulté le 22/09/2021).

8 Éric Jolly, « Marcel Griaule, ethnologue : La construction d'une discipline (1925-1956) », *Journal des africanistes*, 71-1, 2001, p. 156 ; Julien Bondaz, « Des succursales pour le Muséum : l'Institut Français d'Afrique Noire en réseau (1938-1960) », dans J.-L. Georget, H. Ivanoff et R. Kuba (dir.), *Construire l'ethnologie en Afrique coloniale : politiques, collections et médiations africaines*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2020, p. 245-270.

9 « Règlement intérieur du service de la photothèque de l'IFAN. Annexe à l'arrêté n° 4848 I. F. A. N. du 31 août 1950 », *Journal Officiel de l'AOF*, 9 septembre 1950, p. 1362-1363.

10 IFAN, *Rapport Annuel 1948*, p. 6 (IFAN/Archives de l'IFAN).

11 Anaïs Mauuarin, « L'Afrique de l'Ouest dans les tiroirs. Documentation scientifique et photographie coloniale à la photothèque de l'IFAN (Dakar) », *Photographica*, 1, 2020, p. 78-91.

12 Sur cette question, voir notamment Gregg Mitman & Kelley Wilder (ed.), *Documenting the World: Film, Photography, and the Scientific Record*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

13 IFAN, *Rapport annuel 1954*, p. 7.

14 Lettre de Théodore Monod au Directeur du Musée de l'Homme [Paul Rivet], 6 janvier 1947 (MQB/Dossiers de Collections/Coll. n° 567 « IFAN »).

15 *Notes Africaines*, n° 90, avril 1961, p. 41. Les informations sur ces deux derniers centres du Cameroun et de Somalie sont inexistantes dans les rapports annuels de l'IFAN.

16 Les rapports annuels de l'IFAN donnent aussi des informations sur les activités des centrifans.

17 IFAN, *Rapport annuel 1950*.

18 Pour le centre de Guinée, on connaît seulement le projet d'aménagement du laboratoire photo en 1948, qui laisse cependant présager l'existence d'une photothèque.

19 Qui ne sont toutefois constitués qu'à partir de 1948.

20 IFAN, *Rapport IFAN 1953*, p. 64.

21 IFAN, *Rapport IFAN 1952*.

22 *Ibid.*

23 *Note sur les centres locaux IFAN*, 1942 (Archives IFAN A 1-9, cité dans Marie-Albane de Suremain, « L'IFAN et la « mise en musée » des cultures africaines (1936-1961) ». *Outre-mers*, vol. 94, n° 356, p. 157).

24 Néanmoins, de même que des doubles d'objets pouvaient être envoyés au centre fédéral de Dakar, il est vraisemblable que les centrifans aient fait parvenir des copies des photographies à la photothèque de Dakar, sans pour autant que les archives n'en portent trace. Voir Julien Bondaz, « 'Echantillonner toute l'Afrique'. Les collectes coloniales de l'Institut Français d'Afrique Noire (1936-1960) », *Trouble dans les collections*, 1, Novembre 2020. [En ligne] <https://troublesdanslescollections.fr/2020/10/01/article-1-revue-1/> (consulté le 04/10/2021).

25 IFAN, *Rapport annuel 1953*, p. 64.

26 IFAN, *Rapport annuel 1957*.

27 *Renseignement mensuels*, n° 6, juillet 1957.

28 IFAN, *Rapport annuel 1958*.

29 Marie-Albane de Suremain, « L'IFAN et la « mise en musée » des cultures africaines (1936-1961) ». *Outre-mers*, vol. 94, n° 356, p. 151-172.

30 Selon Fatima Fall et Ismaïla Camara, respectivement directrice et conservateur au CRDS de Saint-Louis (conversation du 14 août 2014). Le centrifan de Conakry (Guinée) semble lui aussi avoir aménagé un laboratoire avant 1950 : dès 1948 il est prévu que le laboratoire occupera deux pièces dans les nouveaux bâtiments du centre (IFAN, *Rapport annuel 1948*). Les rapports ne mentionnent plus par la suite pas la situation de la photographie dans ce centre.

31 Nous ignorons l'identité de ce photographe. D'après les rapports il serait en réalité arrivé en juillet 1950 au centre, mais n'aurait pu occuper ses fonctions qu'à partir de novembre du fait d'une grave maladie l'ayant retenu jusque-là à Dakar. IFAN, *Rapport annuel 1950*.

32 IFAN, *Rapport annuel 1953*, p. 91.

33 « La photothèque s'est augmentée de 901 clichés monochromes (dont 780 au titre du Sénégal et 121 au titre de la Mauritanie) et de 130 négatifs polychromes », IFAN, *Rapport annuel 1954*.

34 « La photothèque s'est enrichie de 1580 clichés monochromes et 200 polychromes notamment plusieurs séries technologiques », IFAN, *Rapport annuel 1955*.

35 Le rapport de 1951 mentionne « un agrandisseur 24×36 à 9×12 qui remplace le modeste agrandisseur utilisé auparavant ; un projecteur tri-film ; une visionneuse ; une colleuse ; une lampe flash, etc. » IFAN, *Rapport annuel 1951*, p. 40.

[36](#) *Ibid.*

[37](#) Un certain nombre d'entre-elles se retrouvent publiées dans son article « Les instruments de musique dans le Bas-Dahomey (Populations Fan, Adja, Kotafon, Péda, Aïzo) » (*Etudes Dahoméennes*, XII, 1954) qui compte en effet soixante-sept photographies prises sur le terrain.

[38](#) IFAN, *Rapport annuel 1953*, p. 64.

[39](#) Le rapport précise : « ces fiches, blanches et de format uniformes (20×23 cm) portent les légendes se rapportant aux épreuves, inscrites sur la droite ». IFAN, *Rapport annuel 1957*.

[40](#) Ces trois fichiers, « photo, analytique, négatifs », proposent un classement tantôt selon la matérialité (nature des supports, format), tantôt selon le sujet ou thème. IFAN, *Rapport annuel 1951*.

[41](#) Le rapport précise que « pour faciliter les recherches un second fichier regroupe les photos par rubriques classées analytiquement », ce qui renvoie à l'un des modes de classement adopté dès 1951. IFAN, *Rapport annuel 1953*, p. 77.

[42](#) *Ibid.*

[43](#) Avant 1955 « le laboratoire est abrité dans les locaux du Gouvernement avec lequel un accord est intervenu pour organiser le travail en pool. L'IFAN prêtant son matériel et le Gouvernement son personnel. Les travaux commenceront dès décembre », IFAN, *Rapport annuel 1953*, p. 77–78.

[44](#) IFAN, *Rapport annuel 1955*, p. 100.

[45](#) IFAN, *Rapport annuel 1958*. Un certain nombre d'agrandissements étaient destinés en l'occurrence aux « expositions muséographiques prévues en 1958 » (IFAN, *Rapport annuel 1957*, p. 70).

[46](#) M. Bliivi avait auparavant participé à l'organisation de la section photographique du centre d'Abomey vers 1950, aux côtés de Clément da Cruz, en tant que stagiaire détaché du Centre Niger (IFAN, *Rapport 1950*, p. 46).

[47](#) IFAN, *Rapport annuel 1954* et *Rapport annuel 1955*.

[48](#) Il s'agit de Bohumil Holas, ethnologue tchèque formé à l'université de Prague, qui devient membre de l'IFAN en 1946 dans le cadre d'une bourse de l'Ecole Française d'Afrique. Il est par la suite affilié au centrifan de la Côte-d'Ivoire, en tant que contractuel (IFAN, *Rapport annuel 1955*, p. 145). Sur son rapport au terrain, nous renvoyons à l'article de Julien Bondaz à propos de la mission au Libéria qu'il mène en 1946 avec Pierre-Louis Dekeyser : Julien Bondaz, « A la marge des sciences coloniales ? La mission Dekeyser-Holas dans l'Est libérien (1948) », *Gradhiva*, n° 22, 2015, p. 168-191.

[49](#) IFAN, *Rapport annuel 1951*.

[50](#) IFAN, *Rapport annuel 1954*.

51 Le personnel du Centre exprime pourtant ses besoins en la matière dès 1950 : « Le Centre a le plus grand besoin d'un laboratoire et d'un aide photo technique. » IFAN, *Rapport annuel 1950*.

52 IFAN, *Rapport annuel 1955*.

53 D'après le rapport de 1957, « des travaux sont en cours au Centre pour aménager le laboratoire de photo dont le matériel est déjà en place » (IFAN, *Rapport annuel de 1957*). Avant cela cependant, le personnel avait pu bénéficier, au moins en 1953, des locaux de l'administration coloniale : « le chef de service de l'information du Soudan a mis aimablement à la disposition du Centre son laboratoire photo » (IFAN, *Rapport annuel 1953*).

54 Anaïs Mauuarin, « L'Afrique de l'Ouest dans les tiroirs... », *op. cit.*

55 Voir les collections en ligne : <http://collections.quaibrantly.fr/>

56 Je remercie Julie Cayla d'avoir porté ces éléments à ma connaissance.

57 <https://www.dim-map.fr/projets-soutenus/photifan/>.

58 Les « doubles » photographiques font l'objet d'une réévaluation en histoire de la photographie depuis quelques années, du fait d'un intérêt accru porté aux questions de matérialité : voir en particulier Joan M. Schwartz, 'We make our tools and our tools make us: Lessons from photographs for the practice, politics, and poetics of diplomacy', *Archivaria: The Journal of the Association of Canadian Archivists* (1995) 40, p. 46-52 ; Petra Trnková, 'The unbearable (and irresistible) charm of "duplicates"', in Julia Bärnighausen, Costanza Caraffa, Stefanie Klamm, Franka Schneider, Petra Wodtke (eds.), *Photo-Objects: On the Materiality of Photographs and Photo-Archives in the Humanities and Sciences*, Berlin: Max-Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften, 2020, p. 245-60 ; Marie-Eve Bouillon, 'Faut-il tout garder? Patrimoine et archives photographique', *Photographica* (2020) 1, p. 110-29.

59 Nous remercions Caroline Bauer (ENSAP Lille) de nous avoir fait part de son intérêt pour ces sources, dans le cadre de son projet *Shift the Perspective, Writing a Global History of Architectural Modernity*.

Anaïs Mauuarin est historienne de la photographie, enseignante-chercheuse à l'Université de Gand et responsable des collections photographiques des Musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles. Elle consacre ses travaux à l'histoire des collections photographiques, en particulier dans les sciences humaines et sociales en contexte colonial. Elle est l'auteur de l'ouvrage *A l'épreuve des images. Photographie et ethnologie en France (1930-1950)* (à paraître), a coordonné le numéro spécial de la revue *Gradhiva* « Sur le vif. Photographie et anthropologie » (n°27, 2018) et prolonge ses recherches sur les photographies de l'IFAN dans le cadre du projet *photIFAN. Des sciences coloniales au patrimoine africain : cartographier et réévaluer la constellation photographique de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN)* (2021-2023).

